

s'est borné à poursuivre les programmes institués par le gouvernement précédent, particulièrement en ce qui concerne l'ARDA.

Je me demande ce qui est advenu de la politique visant à créer deux ministres de l'Agriculture. Selon moi, tout ce qu'a fait le gouvernement actuel a favorisé la désunion, y compris l'institution d'une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le gouvernement actuel semble s'être voué à affaiblir et à détruire l'unité qui existait lorsqu'il a accédé au pouvoir et, pour voiler les échecs essayés à l'égard de ces problèmes, il a tenté d'attirer l'attention ailleurs en proposant son projet de résolution relatif à deux drapeaux. Le gouvernement actuel a essayé de mêler les choses et de persuader la population du Québec qu'il accomplissait pour elle de grandes choses, alors qu'en réalité il ne fait rien pour résoudre les problèmes économiques qui assaillent cette province.

Les honorables vis-à-vis ont maintes fois demandé qu'on mette fin au présent débat. Ils ont souvent déclaré que nous devrions nous prononcer sur cette question afin d'en finir. Laissons les députés décider de cette question, disent-ils. Ils font ces déclarations comme si une telle décision allait vraiment régler le problème. Ces députés ne sont certes pas assez naïfs pour croire qu'un vote de la Chambre supprimerait le problème. Ils ne sont sûrement pas sans savoir et, s'ils avaient passé la dernière fin de semaine dans leur circonscription, ils sauraient qu'un vote à la Chambre ne réglerait pas la question et ne mettrait pas un terme au débat. Cela mettrait peut-être fin au présent débat, mais non pas à celui qui se tient d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, l'un des meilleurs éditoriaux que j'aie lus sur cette question a paru dans le *Journal d'Ottawa*, le 31 août 1964, et je voudrais le verser au compte rendu. Intitulé «Non pas la célérité, mais un drapeau», en voici le texte:

Les Communes se trompent sur le défi que représente le débat sur le drapeau.

La véritable tâche est de créer un drapeau qui unira une nation.

Qu'il faille un mois ou quatre mois, cela n'a guère d'importance.

Une erreur ne cesse pas d'être une erreur parce qu'elle est commise rapidement.

M. Pearson voudrait un mois de débat en tout; M. Diefenbaker songe à trois mois de discussions en comité, plus un débat définitif aux Communes pour l'approbation de la mesure.

Nous devons être prudents maintenant, à moins que nous croyions que le but est simplement de rétrécir cet écart de temps. Le but est de trouver un drapeau qui plaira à la plupart des Canadiens.

M. Diefenbaker ne résiste pas à l'idée d'un court débat limité, uniquement pour empêcher le gouvernement libéral de vaquer aux affaires du pays. Jeudi dernier (page 7531 du *hansard*), il a promptement appuyé M. Knowles lorsque celui-ci a demandé avec instance que le gouvernement consacre deux jours par semaine aux autres travaux, tandis que se poursuivrait le débat sur le drapeau. M. Favreau, au nom de M. Pearson, a décliné cette proposition.

M. Diefenbaker refuse de limiter le débat, car c'est la seule arme qui puisse obliger M. Pearson à présenter un drapeau plus acceptable. (Nous avons rencontré très peu de gens, de quelque allégeance politique que ce soit, qui aiment vraiment le projet actuel.)

Si M. Pearson proposait un modèle répondant d'une façon plus convenable aux vœux de la nation, l'opposition l'adopterait, non pas après des mois, mais en quelques semaines.

L'obstacle à un règlement pacifique n'est pas le calendrier du débat, mais le modèle actuel.

Le drapeau que le Parlement adoptera éventuellement, quel qu'il soit, devrait être honoré par nous tous. Le pays n'attend pas avec impatience n'importe quel nouveau drapeau, mais le pays en veut un. On y arrivera par des débats raisonnables et le sens du compromis.

Nous en avons assez d'entendre les libéraux dire aux conservateurs qu'ils sont francophobes, et les conservateurs accuser les libéraux de francophilie.

Poursuivons les affaires du pays tout en cherchant un drapeau acceptable, car on ne saurait dorénavant séparer ces deux choses.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures et demie?

(A 10 h. 30 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial).